

RÈGLEMENT INTÉRIEUR GÉNÉRAL

PENSION DU GALI

La Pension canine du GALI est un établissement déclaré en Préfecture du Tarn-et-Garonne et agréé par les services vétérinaires compétents. Le dépôt d'un chien au sein de l'établissement vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

PENSION DU GALI — Mme Ophélie Dupuis-Picard | 3491 route de Sérignac, 82500 Beaumont de Lomagne
☎ 06 78 94 67 16 / 06 41 56 88 15 | ✉ terresdugali@elevation-jackrussell-cairn.fr | SIRET : 878 487 719 00014 — RC Pro : MMA

1. HORAIRES, ARRIVÉES, DÉPARTS ET TARIFICATION

⚠ **Sécurité** : Les chiens doivent être obligatoirement sortis du véhicule en laisse. Pour des raisons sanitaires, de calme et de sérénité des pensionnaires, nous n'autorisons pas les visites de l'établissement.

La pension est ouverte uniquement sur rendez-vous fixés au préalable, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés :

🕒 HORAIRES & DÉROULEMENT DU SÉJOUR :

- **Arrivées (Après-midi)** : De 15h00 à 18h00 (*Arrivée anticipée le matin 8h30-11h30 : +10 € de supplément*)
- **Départs (Matin)** : De 8h30 à 11h30 (*Départ tardif l'après-midi 15h00-18h00 : +10 € de supplément*)

Afin de préserver la tranquillité et le calme des pensionnaires, aucun chien ne sera accepté ou restitué en dehors des plages d'ouverture ou des rendez-vous fixés. La facturation s'effectue strictement à la nuitée passée à la pension.

Ponctualité : Les rendez-vous sont fixés à heure précise. Un retard supérieur à 20 minutes sans prévenir entraîne d'office l'application de frais de retard de **15 €**, et la pension se réserve le droit d'annuler le rendez-vous si son planning ne permet plus d'assurer l'accueil dans de bonnes conditions.

2. CONDITIONS D'ACCUEIL ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Les chiens accueillis doivent obligatoirement être identifiés (puce ou tatouage) et à jour des éléments suivants :

- **Vaccinations obligatoires** : Vaccins communs CHPPi/L. Le carnet de santé (ou passeport) doit obligatoirement être laissé à la pension durant le séjour.
- **Vaccin Toux de chenil** : Doit impérativement être administré au minimum 7 jours avant l'arrivée, sous peine de refus d'admission.
- **Traitements antiparasitaires** : Les traitements contre les puces, tiques et le vermifuge doivent être parfaitement à jour. Si l'animal présente des parasites à son arrivée, un traitement curatif lui sera administré et intégralement facturé au propriétaire.
- **Suivi médical** : En cas de traitement en cours, la présentation d'une ordonnance vétérinaire est obligatoire et les médicaments doivent être fournis en quantité suffisante.

3. URGENCE MÉDICALE, PRISE EN CHARGE ET MANDAT DE SOINS

En cas de problème de santé, de suspicion de maladie ou d'accident survenant pendant le séjour, le propriétaire donne expressément par le présent contrat mandat exclusif et pouvoir de décision à la Pension pour faire examiner le chien par le vétérinaire de la pension (ou la clinique d'urgence de garde). La Pension tentera immédiatement d'alerter le propriétaire ou son contact d'urgence, mais l'impossibilité de le joindre ne pourra en aucun cas suspendre ou retarder les soins jugés nécessaires par le vétérinaire.

Prise en charge financière : Tous les frais vétérinaires, chirurgicaux, d'hospitalisation, de médicaments ainsi qu'un forfait de déplacement par trajet sont à la charge exclusive, intégrale et directe du propriétaire. Ces montants devront être remboursés à la Pension sur présentation de facture, ou réglés directement à la clinique vétérinaire avant que le chien ne puisse être restitué.

4. FEMELLES EN CHALEUR

La Pension du GALI refuse les chiennes en chaleur. Le propriétaire certifie sur l'honneur que sa chienne ne l'est pas et ne le sera pas durant le séjour. En cas de non-déclaration ou de déclenchement des chaleurs en cours de garde, des frais de gestion individuelle et d'isolement de **5 € par jour** s'appliquent d'office jusqu'à la fin du séjour. La pension est déchargée de toute responsabilité et tous les frais vétérinaires consécutifs sont à la charge exclusive du propriétaire.

5. CHIENS CATÉGORISÉS

Les chiens de catégorie 1 et 2 peuvent être acceptés sous réserve du respect strict de la réglementation en vigueur (permis de détention, assurance, etc.) et d'un comportement compatible avec la vie en pension.

6. VIE EN COLLECTIVITÉ ET RESPONSABILITÉ

La pension propose un mode de garde collectif. Le propriétaire valide expressément ce mode d'accueil et accepte les risques inhérents aux interactions naturelles entre congénères.

7. EFFETS PERSONNELS ET ALIMENTATION

Il est fortement conseillé d'apporter les objets personnels du chien (panier, couverture, jouets) et ses croquettes habituelles afin d'éviter toute transition digestive brutale. La pension décline toute responsabilité en cas de détérioration du matériel apporté.

8. RÉSERVATION ET RÈGLEMENT

Le versement d'arrhes équivalant à 50% du montant total est exigé pour valider la réservation. Le solde est réglé le jour de l'arrivée (espèces, virement instantané ou virement bancaire préalablement effectué). Tout séjour réservé et écourté reste intégralement dû. En cas de prolongation du séjour, les journées supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur et réglées lors du départ de votre animal.

9. TRANSPORT ET ABANDON

Le propriétaire autorise la pension à transporter l'animal en cas d'urgence vétérinaire ou dans le cadre de prestations de soins. Sans nouvelles du propriétaire dans un délai de 7 jours après la date de sortie prévue, le chien sera considéré comme abandonné et les procédures légales seront immédiatement engagées.

10. PHOTOS, COMMUNICATION ET MÉDIATION

Sauf refus écrit, la pension est autorisée à utiliser les photos/vidéos prises durant le séjour à des fins professionnelles. En cas de litige non résolu, le client peut recourir au médiateur de la consommation : **CM2C** (14 rue Saint Jean – 75017 Paris | www.cm2c.net).

Fait à _____, le _____

Le Propriétaire / Détenteur de l'animal

Mention manuscrite obligatoire « Lu et approuvé, bon pour accord » + Signature :

Ophélie DUPUIS-PICARD

Gérante de la PENSION DU GALI

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer à tout moment auprès de la Pension du GALI.